

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (UIC)

René LAEDERICH, président

Jules Émile Marie Auguste DELATTRE,
délégué régional, puis délégué général du conseil d'administration

Né à Roubaix (Nord), le 17 juillet 1873.

Fils de Jules Delattre (1848-1907), peigneur de laine à Dorignies-les-Douai, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Adèle Anger]

Aîné d'une fratrie de dix enfants dont Joseph Delattre, directeur général de la [Banque commerciale franco-belge](#).

Cousin de Gaston Delattre (1830-1970), président de la [Société parisienne de participations](#).

Marié à Douai, le 6 octobre 1903, avec Louise Six (1877-1957) dont sept enfants : Jacques (1904-1980), Marie-Louise (1905), Françoise (1906), Pierre (1907), Jean-Michel (1909-1972) et Michel (1910)...

Bachelier ès lettres.

Directeur général des établissements de la chambre de commerce et d'industrie de Roubaix (1902).

Initiateur de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies (sept. 1915).

Délégué général (août 1916), puis directeur général (janvier 1917) du Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies.

Administrateur de la Société d'études et d'entreprises textiles (jan. 1921),

du Groupement général des industries textiles des régions sinistrées (juillet 1921),

de la Société auxiliaire de gestion et d'avances (janvier 1926),

de la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature (juillet 1926),

de la Compagnie parisienne immobilière et foncière (mars 1928-juin 1932),

de la Société financière pour travaux publics et entreprises (août 1928), transformée en Société foncière parisienne (juillet 1930) : vice-président ;

de la [Banque française et hollando-américaine](#) (1929 ?),

de l'[Union financière d'Extrême-Orient](#) (octobre 1929),

de l'Union financière d'huilerie et de savonnerie (décembre 1930)

de la Société immobilière de l'avenue de Friedland (juillet 1931),

de la Compagnie française immobilière (Francim)(juillet 1931)

et de la Banque foncière et immobilière (juin 1932)(dissolution et poursuites contre les dirigeants en 1934).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 21 septembre 1920, p. 13853).

Décédé subitement à La Grange-le-Vigen (Haute-Vienne), le 7 septembre 1933.

Union industrielle de crédit pour la reconstitution
(*La Journée industrielle*, 18 janvier 1921)

.....
Le rôle que se propose de remplir l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution a été nettement précisé dans l'allocution prononcée à l'assemblée par M. Laederich, fondateur, et chaleureusement applaudie par les assistants.

« L'Union industrielle de crédit est, à l'origine, un organe de centralisation et de coordination destiné à faciliter aux sinistrés le recours aux dispositions de la loi du 31 juillet 1920.

Elle s'efforcera, à cet effet, d'augmenter leurs capacités d'emprunt, en rassemblant les intérêts comparables, en créant, s'il est nécessaire, des groupements au nom desquels les emprunts seront lancés, et en prêtant à tous son concours pour les négociations à engager, en vue du placement des titres émis, avec les établissements compétents.

Mais son rôle sera plus large encore : la question financière conditionnant la reconstitution et ne pouvant être entièrement résolue sans l'appui de l'État, les sinistrés ont instamment besoin d'un conseiller permanent spécialisé, parfaitement au courant des besoins des régions dévastées, exactement renseigné sur les possibilités financières, solidement établi vis-à-vis de l'administration : l'Union industrielle de crédit semble particulièrement apte à être ce conseiller, puisqu'elle a la bonne fortune de réunir des sinistrés et des financiers et que sa création a été préparée sous les auspices du gouvernement. »

Après l'assemblée générale, le conseil d'administration, au cours de la première réunion, a constitué un comité de direction composé de MM Laederich président ; Sergent et Pralon, vice-présidents ; Thomas Griffiths secrétaire et Henri Prangey et Jules Delattre, délégués régionaux.

Usant de la faculté inscrite à l'article 7 des statuts, le conseil a également décidé de porter le capital social de 2 millions à 5 millions de francs.

L'Union industrielle de crédit, en secondant l'effort des sinistrés et en allégeant les charges que la réparation des dommages de guerre impose au Trésor, donnera certainement un nouvel élan à la reconstitution des régions dévastées et travaillera au rétablissement de la prospérité nationale. L'heureuse initiative qui a provoqué la création de cette société ne peut donc manquer d'être très favorablement accueillie par tous ceux qui s'intéressent à la restauration des forces économiques du pays.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Pour la reconstitution des régions libérées
(*Le Temps*, 20 janvier 1921)

.....
L'assemblée générale a désigné comme premiers administrateurs :

MM. Joseph Béghin, fabricant de sucre ; Paul Courtin, brasseur-malteur à Avion (Pas-de-Calais) ; Joseph Delloye ¹, fabricant de sucre ; Alfred Descamps ², président de la chambre de commerce de Lille ; Thomas Griffiths, président du tribunal de commerce d'Arras ; Émile Henrion, président de l'Union des syndicats patronaux de la région textile sedanaise ; Georges Labrousse, directeur du Comptoir national d'escompte [CNEP] ; René Laederich, président du syndicat général de l'industrie cotonnière française ; Léon Leblanc, directeur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France [SG] ; Jules Lorthiois ³, industriel à Tourcoing ; Albert Louppe ⁴, directeur général de la Compagnie de Fives-Lille ; Robert Masson, directeur du Crédit lyonnais ; Eugène Mathon ⁵, président du syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing ; comte Bertrand de Mun, président du syndicat des vins de Champagne ; Henri de Peyerimhoff ⁶, secrétaire général du Comité central des houillères de France ; Robert Pinot, membre du comité de direction, et secrétaire général du Comité des forges de France ; Léopold Pralon, vice-président et administrateur délégué de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin ; Eugène Raval, président de la Banque nationale de crédit [BNC] ; Charles Sergent, ancien sous-secrétaire d'État aux finances.

¹ Joseph Delloye : industriel à Cambrai, président du Syndicat des fabricants de sucre, président-fondateur de l'Office de la reconstitution de la sucrerie et du Groupement des fabricants de sucre sinistrés ; président des Mines d'Aniche (1921-1942) à Auberchicourt (Nord). Leur représentant chez Denain-Anzin, au Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies, à L'Ammoniaque synthétique (1923), à l'Union chimique et minière pour la fabrication des engrais azotés, à la Société chimique de la Grande Paroisse, à la Cie électrique du Nord... Administrateur de la Cie générale de recherches de minerais en Oubangui (1930) et de divers établissements financiers : Union industrielle de crédit (1921), Union des banques régionales pour le crédit industriel (groupe CIC)(1929), Union des mines (1931)... Chevalier de la Légion d'honneur en 1921 (ministère des régions libérées).

² Alfred Descamps (Lille, 1923-Paris, 1942) : filateur de lin, vice-président des Mines de Lens (1922), président des Assurances Le Nord, administrateur de l'Union des mines, de la Banque générale du Nord, président de la chambre de commerce de Lille...

³ Jules Lorthiois (1875-1929) : de la maison Lorthiois, Leurent et fils, à Tourcoing : tapis et tissus d'ameublement. Président d'Optorg. Voir [encadré](#).

⁴ Albert Louppe (1871-1942) : marié avec Léontine Louisa Père. Dont René (1909-1990), marié à Charlotte Gassier, fille de l'inspecteur général des travaux publics de l'Indochine, et Yvonne (1912-2008) (Mme Pierre Baragué). Ingénieur des Arts et métiers, dessinateur chez Cail (1890), ingénieur (1892) directeur général, à la suite d'Edmond Avisse (1920), administrateur-directeur général (1925), vice-président-directeur général (ca 1929) puis pdg (1940) de Fives-Lille, représentant ce constructeur à l'Union des consommateurs de produits métallurgiques (UCPMI), à Hagondange, aux Sucreries brésiliennes, à l'Union industrielle pour la reconstitution (UIC), à la Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer (1921), à la Sucrerie centrale de Santerre (1923), à la Société financière et industrielle de chemins de fer (vice-président)(1924), à la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature (1926), aux Sucreries et raffineries de l'Indochine (1927), à la Société de crédit à l'industrie française (CALIF)(1928), à Séchage et traitement de produits agricoles (1929), à la Société d'études financières et industrielles pour la France et l'étranger (Sefife)(1930)(liquidée en 1936), à la Société Le Matériel pour l'industrie des ciments et chaux et de l'électro-chimie (1930), à l'Électro-métallurgie de Dives (1932), aux Usines à gaz du Nord et de l'Est (1939), etc. Commandeur de la Légion d'honneur.

⁵ Eugène Mathon (1860-1935) : patron des Tissages Mathon et Dubrulle à Tourcoing, de la filature de laine peignée les Anorelles à Anor et d'un tissage à Avelghem (Belgique). Sympathisant de l'Action française. Très impliqué dans les organisations corporatives, il est à l'origine en 1922 du Comité central de la laine, constitué sur le modèle de celui du coton. Ce comité engendre successivement l'Union ovine de l'Afrique du Nord (1924), l'Union ovine coloniale (1926) et l'Union ovine de France (1929).

Siégeant au Crédit du Nord et aux Mines de houille de Marles, il est aussi intéressé à l'Afrique noire comme administrateur de la Compagnie forestière de l'Afrique française (1912), en Côte-d'Ivoire, et de l'Office du Niger (mais il doit être distingué de son homonyme, dirigeant de la CFAO).

⁶ Henri de Peyerimhoff (1872-1953) : administrateur d'une cinquantaine de sociétés, président de l'Union des Mines (1923-1932). Voir [encadré](#).

Le conseil, au cours d'une première réunion, a constitué un comité de direction composé de MM. Laederich, président du conseil d'administration ; Sergent et Pralon, vice-présidents ; Griffiths, secrétaire.

.....

CONSTITUTION

Union industrielle de crédit pour la reconstitution (U. I. C.)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1921)

Capital 2 millions de francs divisé en 4.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 63, avenue Victor-Emmanuel III. Conseil d'administration : MM. Laederich, Sergent, Pralon, Griffiths, Beghin, Courtin, Delloye, Descamps, Henrion, Labrousse, Leblanc, [Jules] Lorthiois, Louppe, Masson, Mathon, de Mun, de Peyerimhoff, Pinot et Raval. Statuts déposés chez M^e Moyne à Paris. — *Petites Affiches*, 15 février 1921.

Banque de l'Union parisienne
(*Le Temps*, 30 mai 1921)

[...] On peut avoir fait le nécessaire si l'on rappelle la part que la banque a prise à la constitution de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution [UIC], de la Société des transports en commun de la région parisienne [TCRP] et de la Compagnie générale des colonies. [...]

POUR NOS RÉGIONS DÉVASTÉES
(*Le Temps*, 30 juin 1921, p. 1)

[...] Sur l'initiative de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies, il a été créé, le 17 janvier 1921, sous le nom d'« Union industrielle de crédit pour la reconstitution », une société anonyme par actions, ayant pour objet :

« De faciliter aux individus ou collectivités l'application de la législation et de la réglementation existantes ou à intervenir sur la réparation des dommages de guerre, en procédant en particulier en leur nom et pour leur compte aux formalités prévues par la loi du 31 juillet 1920 ;

D'entrer, dans ce but, en relation avec les groupements constitués, de provoquer la constitution de groupements nouveaux et de coordonner leur action ;

De faciliter aux intéressés ou d'assurer pour leur compte, par tous moyens appropriés, notamment par entente avec les organismes qualifiés, toutes opérations relatives à la mobilisation des crédits à long terme dont ils auront besoin, et spécialement aux émissions d'obligations qu'ils auront à réaliser ;

De leur donner à cet effet, soit comme intermédiaire, soit par une intervention directe, soit tout autrement, son concours, le plus étendu pour les opérations et services de toutes natures dont ils pourront avoir besoin. »

Assembler les intérêts comparables, fortifier par ces groupements l'action de chacun des intéressés, faciliter ainsi la mobilisation des créances individuelles et en améliorer les conditions, voilà l'idée fondamentale. L'article 152 de la loi du 31 juillet 1920, autorisant à bénéficier de cette loi, non pas seulement « tout sinistré » dont les pertes subies sont égales ou supérieures à 1 million de franc, mais, prescrit-il, « tout sinistré ou groupement de sinistrés », l'industriel le plus modeste peut participer aux avantages de la combinaison. Si, dans l'organisation des groupements dont il s'agit, la moindre éventualité d'une mainmise quelconque sur les adhérents avait pu s'entrevoir, l'œuvre eût été singulièrement compromise mais ses fondateurs ont eu conscience du péril. « L'industrie moyenne, ont-ils dit, est, à juste titre, jalouse de son indépendance. Des groupements, réalisés non pas en vue de concentrer des fabrications, mais seulement de fournir à leurs adhérents les fonds dont ceux-ci seront libres de disposer à leur guise, de tels groupements n'enchaînent pas l'initiative individuelle. »

Chaque groupement, formé en société anonyme, se charge de se procurer, au moyen d'émissions d'obligations, les capitaux dont ses adhérents ont besoin. Chacun de ceux-ci, en contrepartie des ressources financières qu'il retirera de l'emprunt émis par le groupement, s'engage à payer, au prorata de sa part dans l'emprunt, les annuités nécessaires pour en assurer le service. Et à l'appui de cet engagement, il délègue au groupement, conformément à l'article 1275 du Code civil, les annuités correspondantes à sa créance sur l'État.

Il est expressément convenu que le titre de paiement constatant cette créance « sera obligatoirement remis en gage aux prêteurs et demeurera, jusqu'à complet remboursement de l'emprunt émis, déposé à l'Union industrielle de crédit ». Celle-ci doit recevoir les fonds empruntés. Enfin, entre les obligataires une société civile est formée. Par le seul fait que les annuités dues par l'État sont constituées en gage d'emprunt, elles deviennent, au profit des prêteurs, une sorte d'assignation sur l'ensemble des recettes de l'État elles doivent, en effet, être payées, à l'échéance, on l'a vu, à présentation du coupon au Trésor.

La combinaison a permis, d'autre part, l'élaboration d'un plan de reconstitutions successives, dressé en vue de ménager les disponibilités de l'épargne, pour mieux assurer le succès des emprunts, tout en sauvegardant, autant que possible, les intérêts des sinistrés adhérents. C'est ainsi qu'un premier emprunt a été émis pour le groupement des houillères; un autre suit, en ce moment même, pour l'industrie sucrière française, où tant d'intérêts agricoles sont engagés ; d'autres sont prévus, pour des groupements différents, et l'échelonnement en a été admis, allant même jusqu'à l'année prochaine. Mais on se demande à quoi aurait servi cette prudence si elle ne devait aboutir qu'à faciliter des drainages de capitaux d'une urgence ou d'une utilité moins manifestes.

À une séance récente du Sénat, le 7 juin, cette préoccupation s'est fait jour. Comme la haute Assemblée discutait le projet de loi relatif à l'emprunt de 1.800 millions de la ville de Paris, M. Albert Lebrun rappela combien seraient déplorables des opérations financières qui mettraient obstacle à une promptre reconstitution de nos régions dévastées. Le ministre de l'intérieur répondit :

M. le ministre des finances s'est préoccupé, comme il convenait, comme il le devait, avec le plus vif intérêt, du sort à réserver à la reconstruction de nos départements si cruellement éprouvés par la guerre, et l'honorable M. Lebrun voudra bien, certainement, trouver dans mes déclarations tous les apaisements qu'il attendait légitimement du gouvernement.

Pour nous, qui recevons chaque jour tant de doléances des malheureuses populations de nos régions « libérées » — libérées de la présence de l'ennemi, mais non pas des effets de l'invasion — nous ne cesserons pas de signaler, en même temps que

leur droit imprescriptible aux réparations solennellement promises, l'intérêt national qui s'attache à la réalisation de ce droit.

En recourant au nouveau moyen de crédit dont nous avons indiqué le mécanisme, les sinistrés se seront aidés eux-mêmes. Mais l'opinion publique devra veiller à ce que rien ne vienne rendre vains leurs efforts.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Union industrielle de crédit
(*Le Temps*, 22 mai 1922)

L'assemblée générale annuelle de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution vient de se tenir sous la présidence de René Laederich, régent de la Banque de France, président du conseil d'administration. Elle a adopté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui étaient présentées et confirme la nomination comme administrateurs de MM. Henri Cahen, André Hartmann, Émile Level ⁷, Georges Valdelièvre et Louis Wibratte.

Le rapport du conseil sur les opérations de la société pendant son premier exercice (1921) et l'allocution dans laquelle le président a indiqué les résultats obtenus pendant les premiers mois de 1922 font ressortir le rôle important que l'Union industrielle de crédit a joué dans la mobilisation des annuités remises par l'État en paiement d'indemnités pour dommages de guerre. Depuis le 27 juin 1921, l'Union a collaboré à l'émission d'obligations gagées sur les annuités de l'État pour un montant global de 1.478.500.000 francs.

Elle ne s'en tiendra pas à ce premier effort, a déclaré son président, qui a annoncé que, d'accord avec les banques émettrices, elle réalisait une organisation devant lui permettre de coopérer utilement à la reconstitution immobilière.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE
Pour nos régions sinistrées
Création du Groupement pour la reconstitution immobilière*
(*Le Temps*, 29 juin 1922)

CONSTITUTIONS
Société auxiliaire de gestion et d'avances
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 janvier 1926)

Capital 1 million en 2.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 8, rue Lamennais. Conseil d'administration ; MM. Baillet, Douane, Delattre, Griffith, Prangey et Agabriel. Statuts déposés chez M^e Moyne à Paris. — *Petites Affiches*, 23 janvier 1926.

L'Union industrielle de crédit

⁷ Émile Level (1877-1944) : directeur général (1913-1931), puis vice-président (1931-32) de la Banque nationale de crédit, qu'il représenta dans de nombreuses affaires. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

pour la reconstitution
(*Le Temps*, 5 décembre 1926)

Il est de tradition de dénier aux Français, auxquels on reconnaît par ailleurs d'autres vertus, celle de l'organisation. C'est là une de ces opinions toutes faites dont on distingue mal l'origine et qui ne s'appuie que sur des apparences. Les observateurs étrangers ont, au contraire, rendu hommage au sens pratique qui a présidé notamment au relèvement de nos ruines de la guerre et a permis aux régions dévastées de renaître si rapidement. Sans organisation, on n'eût pas si bien et si vite réussi à résoudre un problème dont l'amplitude avait un caractère décourageant. Si l'on constate les résultats, on en ignore cependant généralement le mécanisme : c'est à l'un des rouages de ce mécanisme que sera consacrée la présente étude.

On sait que la loi du 31 juillet 1920 conférait aux sinistrés la faculté de mobiliser le montant de leurs dommages de guerre par l'émission d'emprunts dont le produit, venant en aide à la trésorerie de l'État, devait faciliter dans une large mesure la reconstitution rapide des régions dévastées. Ces emprunts jouissaient de la double garantie des sinistrés et de l'État, leur service devant être assuré par les annuités régulièrement inscrites au budget.

Mais il apparut très vite aux dirigeants de notre économie nationale que la réalisation pratique de la loi du 31 juillet 1920 entraînerait des opérations d'ordre administratif et d'ordre financier dont la complexité nécessiterait la création de services importants et ferait de ce chef supporter aux sinistrés, déjà accablés par l'effort de leur reconstitution, des dépenses et des responsabilités considérables.

Seule la création d'un organisme spécial, centralisant les efforts, pouvait réduire les frais généraux, éviter les tâtonnements et les erreurs techniques et épargner aux sinistrés de nouveaux soucis.

L'administration ne pouvait qu'être favorable à la mise sur pied d'un pareil organisme, M. René Laederich, régent de la Banque de France, président du Syndicat général de l'industrie cotonnière française, président du Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies, vice-président de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle, tout désigné pour en poursuivre la réalisation, donna volontiers son concours ; autour de lui se groupèrent des autorités de premier plan, présidents de groupements industriels, directeurs de grandes entreprises et de grands établissements financiers. Le 17 janvier 1921, l'Union industrielle de crédit était créée.

Dans l'allocution qu'il prononça à l'assemblée générale constitutive, M. Laederich déclarait : « Si la loi du 31 juillet 1920 met entre les mains des sinistrés un instrument d'emprunt de premier ordre, l'importance des sommes à réunir est telle que des appels inconsidérément lancés risqueraient d'ébranler le marché financier. Qu'une concurrence s'établisse entre les emprunteurs, et le loyer de l'argent, si élevé déjà, ne manquera pas de monter dans des proportions impossibles à prévoir. »

L'association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies qui, dès 1915, s'était préoccupée de l'après-guerre, avait pressenti ce danger et préconisé la coordination des emprunts : l'Union industrielle de crédit allait réaliser ce vœu. »

Organe de centralisation destiné à faciliter aux sinistrés le recours aux dispositions de la loi du 31 juillet 1920, elle avait pour objet d'augmenter leur capacité d'emprunt en rassemblant les intérêts comparables, en créant, s'il était nécessaire, des groupements au nom desquels les emprunts seraient lancés et en prêtant à tous son concours pour les négociations à engager avec les établissements compétents, en vue du placement des titres émis.

À ce rôle immédiat s'en ajoutait un autre. « La question financière, disait M. Laederich, conditionnant la reconstitution et ne pouvant être entièrement résolue sans l'appui de l'État, les sinistrés ont instamment besoin d'un conseiller permanent

spécialisé, parfaitement au courant des besoins des régions dévastées, exactement renseigné sur les possibilités financières, solidement établi vis-à-vis de l'administration. »

Le conseil d'administration de l'Union, réunissant les plus éminents financiers immédiatement acquis à cette œuvre nationale et les plus hautes compétences techniques du monde industriel, répondait à ce besoin primordial ; la Société se mettait aussitôt à l'œuvre avec un personnel spécialisé.

*

* *

Il n'est pas inutile, pour comprendre l'importance de cet organisme, de rappeler par quelles étapes doit passer un projet d'emprunt à émettre pour compte de sinistrés, et quelles opérations entraînent l'utilisation des fonds et le service de l'emprunt émis :

- a) Demande aux fins d'obtenir un certificat de dommages de guerre et obtention de ce certificat ;
- b) Demande aux fins de passer avec le ministères des finances une convention relative aux modalités de payement ;
- c) Discussion de cette convention avec le ministère des finances aux fins de fixer la date d'exigibilité de la somme réclamée à l'État et le nombre des annuités par le versement desquelles l'État s'acquittera de sa dette ;
- d) Obtention du titre de payement par annuités ;
- e) Négociations avec les établissements financiers pour le placement des emprunts ;
- f) Réception et gestion des fonds provenant de l'emprunt ;
- g) Perception des annuités ;
- h) Service de l'emprunt : payement des coupons, remboursement des titres, tenue des livres de transferts et de conversions ;
- i) Ouverture et tenue, au nom des sinistrés participant à l'emprunt, de comptes correspondant au montant des sommes réalisées au bénéfice de chacun d'eux ;
- j) Obtention des certificats de justification d'emploi sur le vu desquels ces comptes peuvent être débités.

Livrés à eux-mêmes, les sinistrés auraient eu une peine qu'il est inutile de souligner à franchir ces stades compliqués et délicats. L'Union industrielle de crédit s'est substituée à eux avec des résultats immédiats.

Du 4 février au 22 juillet 1921, sept groupements (sociétés anonymes) étaient constitués sous son patronage :

Groupement de l'industrie sucrière, au capital de	fr. 10.000.000
Groupement de la métallurgie sinistrée, au capital de	4.600.000
Groupement de la grosse métallurgie, au capital de	20.000.000
Groupement Cail, Fives-Lille, Thomson-Houston, au capital de	6.000.000
Groupement des industriels alsaciens, au capital de	7.200.000
Groupement des Compagnies d'énergie électrique et d'éclairage du Nord et de l'Est, au capital de	4.000.000
Groupement des industries textiles, au capital de	12.000.000

Des ces groupements créés, l'Union industrielle de crédit préparait l'émission de leurs emprunts, et, au cours du premier exercice, réalisait celle de l'industrie sucrière : 200

millions ; des industriels alsaciens : 85 millions, et mettait au point celle de la grosse métallurgie qui ne fut lancée que le 5 décembre 1921 (500 millions).

En 1922, l'Union poursuivait son programme en participant à l'émission d'un nombre important d'emprunts :

Cail, Fives-Lille, Thomson-Houston	fr. 185.000.000
Énergie électrique et éclairage	82.500.000
Métallurgie sinistrée	86.000.000
Grosse métallurgie (2 ^e émission)	341.000.000
Industrie sucrière (2 ^e émission)	74.500.000
Industriels alsaciens (2 ^e émission)	20.100.000
Industries textiles	152.300.000

Mais elle ne se bornait pas à utiliser la formule qui avait fait le succès de ses premières opérations : cette formule eût suffi sans doute aux besoins si la situation générale n'avait rendu toujours plus lourde la charge que le règlement des indemnités pour dommages de guerre imposait au Trésor à tous les sinistrés, qui souhaitaient activer la reconstitution de leurs biens, s'imposa vite avec évidence la nécessité de recourir au paiement par annuités, d'abord utilisées par les seuls industriels. Il convenait alors de mettre à la portée de la masse des modalités légales qui n'avaient d'abord pu être utilisées que par un petit nombre : c'est à quoi, dès l'année 1922, l'Union industrielle de crédit appliqua ses efforts. Elle eut alors la satisfaction de participer très activement à des études qui permirent d'établir des formules plus souples dont purent se servir tous les petits sinistrés et qui sont restées d'application courante.

Elle en profita pour appliquer un principe qui lui paraissait essentiel : convaincue que, pour la réparation des dommages accumulés par la guerre, tous les intérêts sont liés et doivent, au lieu de s'opposer, s'assurer de mutuels soutiens, l'Union a voulu associer dans un commun effort les sinistrés et ceux qui travaillent pour eux à l'œuvre de reconstitution.

Dans cet ordre d'idées, elle créa, d'accord avec les entrepreneurs intéressés, le Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées et, d'accord avec, la fédération des syndicats de la construction mécanique, électrique et métallique de France, le Groupement pour la reconstitution par l'industrie nationale de l'outillage sinistré.

Dès 1922, le premier de ces groupements émettait un emprunt de 293.870.000 francs.

En 1923, l'Union industrielle de crédit collabora aux émissions suivantes :

Confédération générale des coopératives de reconstruction (départements de l'Aisne, Ardennes, Marne et Oise) 51.725.000

Groupement pour la reconstitution par l'industrie nationale de l'outillage sinistré 52.000.000

Confédération générale des coopératives de reconstruction (Aisne) 50.000.000

Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées (2^e émission) 160.180.000

Ces opérations portaient à 2.334.175.000 francs le montant total des emprunts émis avec le concours de l'Union industrielle de crédit.

Elle pouvait se montrer fière d'avoir, sur l'ensemble des obligations placées pour compte de sinistrés, assuré la majeure partie des émissions. Elle avait ainsi, dès l'origine, rempli ses engagements les plus immédiats.

(À suivre).

L'Union industrielle de crédit
et les prestations en nature
(*Le Temps*, 30 décembre 1926)

Nous avons montré, dans un précédent article (5 décembre 1926), comment, depuis sa fondation, l'Union industrielle de crédit, prenant en main les intérêts des sinistrés qui demandaient son concours, avait participé à l'émission de plus de 2.330.000.000 de francs d'emprunts publics, et facilité ainsi, dans une mesure appréciable, la reconstitution des exploitations industrielles et agricoles et de la propriété bâtie.

Pour mener à bien cette première partie de sa tâche, elle dut suivre de près l'évolution des dispositions législatives concernant le règlement par annuités des dommages de guerre ; elle coopéra ainsi à l'étude et à la rédaction de textes qui tendaient à simplifier le recours au paiement par annuités, à diminuer les charges que ce mode de paiement impose aux sinistrés et à fournir à ces derniers d'importantes facilités de trésorerie.

La crise, dont les effets se firent durement sentir dès les premiers mois de 1924, vint interrompre le cours des émissions publiques, et l'Union industrielle de crédit dut momentanément renoncer au genre d'opérations qu'elle avait d'abord si heureusement traitées. Depuis, soucieuse de ne pas engager ses adhérents dans des réalisations trop coûteuses, elle n'a pu solliciter l'épargne, que seules sont jusqu'à nouvel ordre en mesure d'aborder, pour des émissions d'obligations gagées par des annuités de l'État, les collectivités (villes ou départements des régions envahies) qui jouissent d'avantages particuliers. Tout permet d'espérer, si le redressement monétaire qui se manifeste depuis quelques mois se développe normalement, que des occasions favorables s'offriront à nouveau aux groupements affiliés à l'Union : l'importance de l'effort qui reste à fournir pour achever la réparation des dommages causés par la guerre rendra tous les concours nécessaires, celui en particulier d'une organisation qui, sur le terrain des emprunts de reconstitution, a su acquérir une incontestable notoriété.

Mais, loin de réduire son activité, les difficultés nées de la situation générale incitèrent l'Union industrielle de crédit à rechercher tous les moyens de continuer à rendre service aux sinistrés : solidement étayée, elle put s'assurer de puissants concours, qui lui permirent de poursuivre son œuvre.

C'est ainsi qu'elle organisa un service d'avances sur annuités, et réussit, dans de nombreuses circonstances, à faciliter la négociation de ces titres, maintenant un concours particulièrement efficace à la reconstitution immobilière. D'autre part, elle s'attache, chaque fois que l'État crée pour les indemnités dues aux sinistrés un instrument de paiement nouveau, à trouver une formule qui en permette la mobilisation sans infliger aux titulaires une perte trop lourde : par exemple, grâce aux dispositions qu'elle vient de prendre, elle est actuellement en mesure de faciliter, pour des montants importants, l'utilisation, des titres quadriennaux délivrés en vertu de la loi du 27 février 1926.

Ainsi, tant que le règlement des dommages de guerre ne sera pas définitivement assuré, les sinistrés trouveront en elle un collaborateur toujours prêt à soutenir leurs intérêts et à essayer de leur venir en aide.

*

* * *

Vouée par ses fondateurs à prendre une part active, non seulement au relèvement des établissements ou des immeubles détruits, mais aussi « à la reprise et à l'extension de l'activité économique du pays », l'Union industrielle de crédit devait être naturellement sollicitée par les problèmes que pose le règlement des réparations dues par l'Allemagne ; l'un d'eux, celui du transfert des annuités Dawes, retint spécialement son attention.

On sait comment ce problème se présente. La première annuité (1^{er} septembre 1924-31 août 1925) a été facilement utilisée. Il en a été de même de la deuxième. Mais l'absorption totale pourra, à bref délai, devenir laborieuse, puisque l'annuité croît assez rapidement. Dès l'an prochain, l'exécution du plan Dawes mettra à la disposition de la France plusieurs milliards de francs ; pour la majeure partie, les paiements seront effectués sous forme de prestations en nature. Si l'on s'en tenait aux matières premières, marchandises de consommation ou petit outillage, livrés au titre des premières annuités, il serait à coup sûr impossible de réaliser la contre-valeur de celles qui vont venir, et la nécessité a été unanimement reconnue d'appliquer les prestations allemandes à l'exécution de grands travaux, seul moyen d'assurer des transferts suffisamment importants.

L'industrie française ne pouvait se désintéresser d'un tel projet. L'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises avait, dès le début de 1926, créé une commission chargée d'étudier la question et de déterminer par quelles modalités et sous quelle forme ces transferts devraient être effectués, afin que se trouvent sauvegardés aussi complètement que possible les intérêts légitimes mis en cause. Dans son sein, un comité spécial reçut mission d'envisager le problème très complexe des prestations utilisées pour le développement de l'outillage national.

Une formule de réalisation fut retenue, qui comporte l'exécution, tant en France continentale [que dans les colonies et pays de protectorat](#), d'importants travaux susceptibles d'absorber les prestations allemandes. En ce qui concerne tous ceux exécutés pour le compte de sociétés privées, la contre-valeur de ces prestations serait à verser à l'État français sous forme d'annuités, les dépenses immédiates imposées par les travaux de premier établissement étant couvertes grâce à l'appui de capitaux français ou étrangers.

Cette formule, qui présente le grand avantage de commercialiser les réparations, prévoit une réalisation d'intérêt général, devant faire l'objet d'un programme d'ensemble élaboré et exécuté en plein accord avec les pouvoirs publics. Son application, d'ailleurs, pose un problème financier d'une telle envergure qu'on risquerait de graves mécomptes si une certaine discipline n'en réglait pas la solution. Lorsqu'il s'était agi d'en résoudre un autre, qui n'est pas sans analogie avec celui dont les éléments principaux viennent d'être rapidement exposés, la création s'était imposée, comme nous l'avons vu, d'un organisme centralisateur, qui fut l'Union industrielle de crédit. Tout naturellement, en la circonstance, on eut recours à cette société qui, d'accord avec l'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, prit toutes dispositions convenables pour faire face aux nécessités nouvelles.

Il y a là à traiter des questions qui sont à la fois d'ordre technique, financier et administratif.

L'Union était tout indiquée pour remplir les fonctions d'ordre financier et d'ordre administratif.

Quant aux services d'ordre technique, elle créa, pour y pourvoir, une filiale, société d'études spécialisée, dont le capital a été presque totalement souscrit par elle : c'est la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature.

En collaboration étroite avec l'Union industrielle de crédit, cette société se propose d'aider à la réalisation de tous les projets de grands travaux qui, susceptibles d'absorber

des prestations allemandes, présenteront les garanties indispensables d'utilité nationale et de rendements. Apte à négocier avec l'industrie allemande les accords nécessaires, elle s'efforce de les réaliser dans un cadre qui les fasse tous concourir au même but, pour éviter la dispersion des efforts, tout en facilitant les contrôles nécessaires.

Créée en liaison et en parfait accord avec les représentants les plus qualifiés de la finance, du commerce et de l'industrie, encouragée par la qualité des concours qu'elle a pu grouper autour d'elle, elle apporte sa collaboration à une œuvre d'intérêt national que les pouvoirs publics ont mise au premier plan de leurs préoccupations.

C'est, pour l'Union industrielle de crédit, un champ d'action nouveau que lui ouvre normalement son objet social, et sur lequel, on peut l'espérer, elle aura l'occasion d'être encore, dans l'avenir, le bon ouvrier qu'elle a été jusqu'à ce jour.

Quand on constate, sur de tels exemples, avec quel empressement les bonnes volontés s'unissent lorsqu'il s'agit de collaborer à la renaissance économique du pays, on ne peut que reconnaître, comme nous le disions au début de cette étude, que les Français savent s'organiser.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 286 :

Union industrielle de crédit

Conseil : R. Laederich, C. Sergent, L. Pralon, T. Griffiths, G. Baillet, J. Beghin, H. Cahen, A. Celier, J. Delloye, A. Descamps, A. de la Grange, A. Hartmann, L. Leblanc, E. Level, J. Lorthiois, A. Louppe, R. Masson, E. Mathon, H. de Peyerimhoff, H. Prangey, G. Sciana, G. Valdelièvre, L. Wibratte.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Journal des débats*, 27 mars 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 accusent un bénéfice net de 1.556.761 francs. Après paiement aux actionnaires d'un intérêt calculé au taux des avances de la Banque de France au 31 décembre 1927 (6 %) et dotation de la réserve spéciale pour rachat des parts bénéficiaires, le solde disponible attribué aux parts serait de 1.185.408 francs contre 538.107 francs en 1926, soit, pour chaque part, 50 fr. 13 contre 26,17 en 1926.

Société financière pour travaux publics et entreprises
(*La Journée industrielle*, 18 août 1928)

L'objet de cette société anonyme récemment constituée est de faciliter la réalisation de toutes entreprises concourant à l'extension de l'activité économique du pays et au développement de l'outillage national, et utilisant notamment les prestations en nature dues par l'Allemagne à la France au titre du traité de Versailles, selon les modalités prévues, soit par le plan des experts, soit par tous accords ultérieurs.

Le siège social est à Paris, 8, rue Lamennais.

Le capital est de 6 millions, en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Louis Agabriel ⁸, secrétaire général de l'Union industrielle de crédit, 12, rue Greuze, à Paris ; Georges Baillet, président du Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées,

⁸ Louis Agabriel (1885-1954) : polytechnicien, successeur de Prangey comme PDG en janvier 1953. Voir encadré ci-dessous.

8, avenue du Parc-Monceau, à Paris ; Jules Delattre, administrateur délégué de la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature, 170, boulevard Haussmann, à Paris ; Lucien Douane, vice-président de la chambre de commerce de Paris, 6, rue Lauriston, à Paris ; Thomas Griffiths, administrateur de l'Union industrielle de crédit, 60, Grand'Place, à Arras ; Jean Maroger, administrateur délégué de la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature, 5 bis, avenue de Longchamp, à Boulogne-sur-Seine ; Robert Pihier, secrétaire général de la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature, 27, rue Rémusat, à Paris, et Henri Prangey, président du Groupement pour la reconstitution par l'industrie nationale de l'outillage sinistré, à Paris, 22, place Malesherbes.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 301 :
Union industrielle de crédit
Conseil : *idem*.

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, mars 1929)

CELIER, Alexandre (Comte)⁹
Administrateur : Comptoir national d'escompte de Paris..., [Union industrielle de crédit pour la reconstitution...](#)

ENTENTE AVEC LA [SOCIÉTÉ SPÉCIALE FINANCIÈRE](#)

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 1^{er} mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir, après amortissements, un bénéfice net de 1 million 931.772 fr. Le dividende a été fixé à fr. 50 net par action et à 74 fr. 10 brut par part bénéficiaire, payable à partir du 2 mai.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Régions libérées
(*Journal officiel de la République française*, 5 août 1929, p. 9026)

Officier

⁹ Alexandre Celier (1881-1952) : inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds, administrateur (1921), administrateur-directeur général (1926), vice-président-directeur général (1930), vice-président (1935), président (1939) du Comptoir national d'escompte de Paris. Son représentant au conseil d'une quinzaine de sociétés dont la Banque de l'Indochine. Voit [Qui êtes-vous ?](#)

Baillet (Georges-Louis-Édouard), avocat à Laon ; 46 ans de services. Président de la Fédération des associations départementales et unions de sinistrés.

[Administrateur de l'Union industrielle de crédit (UIC) et de l'Union financière d'Extrême-Orient (UFEO).]

1929 (octobre) : FONDATRICE DE L'UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

Union industrielle de crédit
(*Le Temps*, 20 mars 1930)

Le conseil d'administration de cette société, dans sa séance du 14 mars, a arrêté les comptes au 31 décembre 1929 qui seront présentés à la prochaine assemblée générale ordinaire et qui se soldent, après divers amortissements et réserves, par un bénéfice net de 2.107.373 fr. 28 (contre 1.931.772, fr. 65 pour l'exercice 1928).

La répartition, conforme aux dispositions statutaires, fait ressortir le solde disponible revenant aux parts à 1.624.038 fr. 84 (contre 1 million 483.881 fr. 89 en 1928), soit, pour chaque part bénéficiaire, un dividende brut de 81 fr. 20 (contre 74 fr. 19 pour 1928), qui sera mis en paiement le 5 mai.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT — SOCIÉTÉ SPÉCIALE FINANCIÈRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1930)

L'Union industrielle de crédit et la Société spéciale financière viennent de réaliser d'importantes transformations dans la Société financière pour travaux publics et entreprises qui, désormais, s'appellera « Société foncière parisienne ».

Son capital, à l'origine de 5 millions, vient d'être porté à 30 millions de francs ; suivant décision de l'assemblée générale du 26 juin dernier, sa durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2028. Le siège social est transféré : 62, rue des Mathurins, à Paris.

Le conseil d'administration est composé de :

Président : M. Charles Lévy, vice-président de la Société spéciale financière ; vice-président : M. Jules Delattre, administrateur général de l'Union industrielle de crédit ; administrateur-délégué : M. Joseph Lévy, administrateur de la Société spéciale financière ; administrateurs : M. Louis Agabriel, secrétaire général de l'Union industrielle de crédit ; M. Omer Bigo, industriel, administrateur de la Compagnie des Mines de Lens ; M. David Cohen, administrateur de la Société spéciale financière ; M. Henri Eclancher, industriel, administrateur de la Société spéciale financière ; M. Albert Sicard, armateur ; M. Gérard de Watteville, directeur du Crédit lyonnais.

Informations diverses
Union financière d'huilerie et de savonnerie
(*Documents politiques*, décembre 1930)

Avec un groupe industriel important et l'Union industrielle de crédit [UIC], [la Banque de l'union parisienne (BUP)] vient de créer, sous le titre Union financière d'huilerie et de savonnerie, une société au capital de 25 millions, qui a pour objet de prendre des participations dans toutes affaires se rapportant à l'industrie des corps gras, à la production et au commerce des matières oléagineuses et, en particulier, dans des affaires d'huilerie et de savonnerie [Huileries Valabrègue*].

Société foncière parisienne
(*Documents politiques*, décembre 1930)

[... L'Union industrielle de crédit pour la reconstruction a été désignée comme tiers détenteur sous forme de gage commercial des diverses créances hypothécaires dont la société est débitrice, ceci en garantie du service des intérêts et du remboursement des présentes obligations. [...]

Annuaire Desfossés, 1931, p. 312 :
Union industrielle de crédit
Conseil : R. Laederich, C. Sergent, L. Pralon, T. Griffiths, G. Baillet, J. Beghin, H. Cahen, A. Celier, J. Delloye, A. Descamps, A. de la Grange, A. Hartmann, L. Leblanc, E. Level, A. Louppe, R. Masson, E. Mathon, H. de Peyerimhoff, H. Prangey, L. Wibratte.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION
(*Le Journal des débats*, 9 mai 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un bénéfice net de 2.278.228 francs, contre 2 millions 107.373 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 7 courant. Le dividende a été fixé à 7 fr. 50 net par action, payable à partir du 11 mai, et à 88 fr. 05 brut par part.

Société foncière parisienne
(*Le Journal des finances*, 22 mai 1931)

.....
L'affaire a été créée, en 1928, sous le nom de Société financière pour travaux publics et entreprises, au capital de 5 millions. C'est en 1930 qu'elle a reçu sa dénomination actuelle ; en même temps, son capital était porté à 30 millions avec le concours d'un groupe puissant comprenant les Mines de Lens, le Crédit lyonnais, la Société spéciale financière* et l'Union industrielle de crédit, dont les représentants figurent dans son conseil.
.....

Compagnie Française Immobilière
(Francim)
(*La Journée industrielle*, 8 août 1931)

Telle est la nouvelle dénomination adoptée par la Société spéciale immobilière, à Paris, 62, rue des Mathurins, dont le capital vint d'être porté de 990.000 fr. à 35 millions, par l'émission, au pair, de 48.300 actions nouvelles de 500 francs.

Le conseil d'administration a été complété par la nomination des nouveaux membres suivants : MM. Louis Agabriel, à Paris, 12, rue Greuze ; Jules Delattre, à Paris, boulevard Haussmann, 170, délégué général du conseil d'administration de l'Union industrielle de crédit ; Gérard de Watteville, directeur du Crédit Lyonnais, à Paris, boulevard des Italiens, 19 ; Alphonse Marchand, administrateur délégué de la Société foncière lyonnaise, à Paris, rue de Châteaudun, 53, et Albert Ricard, administrateur de la Société foncière parisienne, à Paris, rue des Mathurins, 62.

Société foncière parisienne
(*Documents politiques*, novembre 1931)

L'Union industrielle de crédit pour la reconstitution est tiers-détenteur du gage.

NÉCROLOGIE
René Laederich
(*Le Temps, Le Journal des débats*, 22 mars 1932)

Charles SERGENT, président

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT.
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1932)

L'assemblée ordinaire du 30 avril a approuvé les comptes de 1931 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 2.411.089 fr. Le dividende a été fixé pour les actions à 7 fr. net d'impôts, et le dividende brut des parts bénéficiaires à 93 fr. 44. Paiement le 4 mai.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 329 :

Union industrielle de crédit

Conseil : C. Sergent, pdt ; L. Pralon, v.-pdt ; T. Griffiths, secr. ; G. Baillet, J. Beghin, H. Cahen, A. Celier, R. Darblay, J. Delloye, A. Descamps, L. Douane, R. P. Duchemin, A. de la Grange, A. Hartmann, A. Lambert-Ribot, L. Leblanc, A. Louppe, R. Masson, E. Mathon, H. de Peyerimhoff, H. Prangey, Wibratte.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Temps*, 26 février 1933)

Le bénéfice net réalisé en 1932 atteint 2.590.249 francs contre 2.411.089 francs pour l'exercice précédent.

Il sera proposé un dividende de 100 fr. 60 par part bénéficiaire contre 93 fr. 45 l'an dernier.

Le 4 avril se tiendra une assemblée extraordinaire qui aura à autoriser le rachat des parts et l'augmentation du capital de 5 à 15 millions. Cette opération s'effectuera par l'émission de 100.000 actions de 100 francs, dont 50.000 seront réservées aux actionnaires actuels et 50.000 aux porteurs de parts.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 avril 1933)

Les comptes de l'exercice 1932, approuvés par l'assemblée tenue le 4 avril, se soldent, après divers amortissements et réserves, par un bénéfice de 2.5911.249 fr. 75 contre 2.411.089 fr. 49 l'an dernier.

La répartition adoptée est la suivante : dividende calculé au taux des avances de la Banque de France (minimum 6 %, soit 75.000 fr. ; réserve spéciale destinée au rachat des parts bénéficiaires. 503.049 fr. 95 ; dividendes aux parts bénéficiaires. 2.012.199 fr. 80.

Le dividende à répartir ressort, pour les actions à 7 fr. 50 net. comme l'an dernier, et, pour les parts bénéficiaires, à 100 fr. 60 contre 93 fr. 44. Le dividende des actions sera adressé aux actionnaires par chèques barrés à partir du 10 avril ; celui des parts, à la même date, sous déduction des impôts.

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité : MM. de la Grange, Léon Leblanc, Joseph Delloye, Henri Prangey ¹⁰, administrateurs sortants, ont été réélus pour six ans ; confirmation de la nomination de MM. Albert Buisson, Robert Darblay, Lucien Dorane, René-Paul Duchemin, Alfred Lambert-Ribot comme administrateurs ; *quitus* de leur gestion a été donné à MM. René Laederich, administrateur décédé, et Émile Level.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire a décidé : le rachat des 20.000 parts bénéficiaires de la Société dans les conditions fixées par les statuts, qui font ressortir un prix brut de 1.250 fr. par pari ; la division des 10.000 actions de 500 fr. en 50.000 actions de 100 fr. dites actions A. qui demeureront nominatives même après leur entière libération ; l'augmentation du capital de 5 à 15 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. dites actions B, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, pouvant être mises au porteur après leur libération et dont la cession ne sera soumise à aucune restriction.

NÉCROLOGIE

Jules Delattre

(*Le Temps*, 10 septembre 1933)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Jules Delattre, délégué général du conseil d'administration de l'Union industrielle de crédit, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement le 7 septembre à La Grange-Le-Vigen (Haute-Vienne). Obsèques à Paris, église Saint-Philippe-du-Roule. Ni fleurs, ni couronnes.

Union industrielle de crédit pour la reconstitution

(*La Journée industrielle*, 24 mars 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant apparaître, après amortissements, un bénéfice net de 2.682.164 fr. 18.

Le dividende brut a été fixé à 18 fr. 35 pour les actions entièrement libérées et à 14 fr. 60 pour les actions libérées d'un quart, payable dès maintenant, à raison de 14 fr. 80 net pour les actions au porteur.

Les propriétaires de certificats nominatifs recevront directement, à partir de la même date et par chèque, le montant net du dividende leur revenant, soit : 15 fr. 23 pour les actions nominatives entièrement libérées, et 12 fr. 12 pour les actions nominatives libérées d'un quart.

L'assemblée a réélu MM. Charles Sergent, Alfred Descamps, Henri de Peyerimhoff, administrateurs sortants, et elle a confirmé la nomination, en qualité d'administrateur,

¹⁰ Henri Prangey (1887-1967) : fils de Louis Prangey, ingénieur ECP, président de la Chambre des ingénieurs conseils de France, et d'Henriette Berthon. X 1905, ingénieur des poudres et salpêtres, licencié en droit et ès sciences. Marié en 1912 à Angoulême avec Solange Bonafous. Fondateur de la poudrière de Bergerac, directeur de celle de Toulouse pendant la Grande Guerre, secrétaire général de l'Office de reconstitution industrielle, chef de cabinet de Louis Loucheur au ministère des régions libérées, conseiller d'État en service extraordinaire (déc. 1921). Administrateur de la Société d'entreprises générales et de travaux publics (sept. 1919), avec son père, de la Société industrielle de gérance et d'exploitations (juin 1922), de l'Union toulousaine d'entreprises (mai 1924), de la Société pour le développement de l'outillage national et pour l'utilisation des prestations en nature (1926), de la Cie minière de l'Afrique du Nord et de ses filiales : Mines d'Aouli et Société marocaine des mines de l'Outat, des Exploitations minières de l'Oubangui. Représentant de l'UIC à l'Union financière d'Extrême-Orient, etc. Voir ci-dessous.

faite à titre provisoire par le conseil, de M. Jean Maroger, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

Enfin, *quibus* a été donné de la gestion de M. Lucien Douane, ancien président de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics, administrateur décédé.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE [BNCI*]
(*Le Temps*, 9 avril 1934)

[...] Parmi les opérations réalisées pour le compte d'entreprises privées, nous signalerons ... les augmentations de capital ... de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution [UIC].

Charles Lévy a été arrêté hier soir
(*Le Matin*, 19 novembre 1934)

[...] Selon la plainte du ministère des finances, on sait que l'actif de la Société spéciale financière est évalué à 200 millions par la société elle-même, moitié titres et moitié comptes débiteurs, mais la moitié des titres est majorée et les trois quarts des comptes irrécouvrables, ce qui a amené le ministère à estimer l'actif à 100 millions seulement et le passif à une somme égale.

Il faut noter que ces chiffres ne concernent pas la quarantaine de filiales [et participations] dont les principales furent ... l'Union industrielle de crédit pour la reconstruction... [...]

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1935)

Nous ayons donné, le 27 février, l'essentiel des comptes de l'exercice 1934, et marqué que les résultats étaient satisfaisants eu égard au montant du capital de 15 millions libéré à peine de moitié. Ils ont permis de porter le dividende de 18 fr. 35 à 19 fr. 10 par action entièrement libérée et de 14 fr. 60 à 15 fr. 35 par action libérée du quart.

Le rapport signale que la société, en raison des difficultés rencontrées par trois groupements de sinistrés étrangers à son organisation, a été amenée à reprendre le service de douze emprunts nouveaux. Le rapport ajoute que, si le paiement des coupons a dû être momentanément suspendu pour un certain nombre de ces emprunts, les mesures envisagées par l'administration pour y remédier paraissent devoir aboutir très prochainement.

Il s'agit, en l'espèce, des emprunts émis par la Spéciale Financière, de Charles Lévy et consorts, soit des quelque 315 millions d'obligations 5 1/2 % juin 1928, 5 % septembre 1928, 5 % novembre 1928, 5 % mars 1929 du groupement des industriels sinistrés et des obligations 5 % janvier 1929 du groupement des sinistrés du Nord et de l'Aisne.

On sait que la Spéciale Financière encaissait le montant des annuités de l'État constituées en gage et assurait le service des coupons et de l'amortissement.

Or, il n'y a pas concordance absolue entre la date des paiements de l'État, d'une part, et celle de l'échéance des coupons des obligations et des tirages, d'autre part.

La contestation, de toute façon, ne peut porter que sur un coupon.

NÉCROLOGIE
Georges Sorlin
(*Le Temps*, 7 mai 1935)

Nous apprenons la mort de M. Georges Sorlin, directeur de l'Union industrielle de crédit, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 4 mai à Paris, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu mercredi 8 du courant à 9 heures précises en l'église Saint-Philippe du Roule, sa paroisse, où l'on se réunira.

Le présent avis tient lieu d'invitation. Après la cérémonie religieuse, le corps sera transporté au cimetière de Monnerville (Seine-et-Oise) où aura lieu l'inhumation.

NÉCROLOGIE
Eugène Mathon
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1935)

On annonce la mort, survenue, ce matin, à Paris, de M. Eugène Mathon, industriel, président du Comité central de la laine. Il était officier de la Légion d'honneur.

DANS LES SOCIÉTÉS
Union industrielle de crédit pour la reconstitution
(*La Journée industrielle*, 21 février 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 qui seront présentés à l'assemblée du 13 mars, font ressortir un bénéfice net de 2.831.731 fr. contre 2.822.779 fr. pour l'exercice 1934. Le dividende sera maintenu à 19 fr. 10 brut pour les actions entièrement libérées et à 15 fr. 35 brut pour les actions libérées d'un quart.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Temps*, 15 mars 1936)

L'assemblée du 13 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui ont fait ressortir un bénéfice de 2,831,731 francs.

Le dividende a été fixé à 19 fr. 10 pour les actions entièrement libérées et à 15 fr. 35 pour les actions libérées d'un quart.

M. Lambert-Ribot,
(*Les Documents politiques*, juin 1936)

M. Lambert-Ribot, délégué général du Comité des forges de France, a été ou est également :

Délégué général

Union des industries métallurgiques et minières [UIMM],
Comité des forges et mines de fer de l'Est de la France,
Chambre syndicale des mines de fer,
Chambre syndicale des constructeurs de matériels de guerre,
Chambre syndicale des forces hydrauliques,
Chambre syndicale des constructeurs de matériels pour chemins de Fer ;

Administrateur

Office technique pour l'utilisation de l'Acier,
[Comité d'études minières pour la France d'Outremer](#),
Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature,
Société pour la création des centres urbains,
Société de crédit à l'industrie française [Calif (SG)],
Caisse syndicale de retraites des forges,
Caisse syndicale d'assurances mutuelles de France contre les accidents du travail,
Caisse foncière de crédit,
[Union financière et industrielle pour le développement de l'outillage indochinois](#),
Union industrielle de crédit pour la reconstitution [UIC],
La Union et le Phénix espagnol (société espagnole d'assurances),
Société financière et industrielle des chemins de fer, etc.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 331 :

Union industrielle de crédit

Conseil : Ch. Sergent, pdt ; L. Pralon, v.-pdt ; R. P. Duchemin, v.-pdt ; Th. Griffiths, H. Prangey, G. Baillet, J. Béghin, A. Hartmann, A. Lambert-Ribot, E. Lebéé, A. Louppe, J. Maroger, R. Masson, G. Payelle, H. de Peyerimhoff, A. Pose, L. Wibratte.

Délégué général du conseil : L. Agabriel ; délégué général adjoint : M. R. Pihier.

Commissaire des comptes : MM. L.-E. Martin, R. Blanc.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (U. I. C.)

(*Le Temps*, 18 février 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice net de 2.881.317 francs contre 2.661.644 francs pour 1936. Ces résultats permettent de distribuer un dividende de 19 fr. 30 pour les actions entièrement libérées et de 15 fr. 75 pour les actions libérées d'un quart.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

Les décisions de l'assemblée générale

(*Paris-Soir*, 16 mars 1938)

Le rapport présenté à l'assemblée générale annuelle a fait ressortir la constance de l'activité sociale au cours de l'exercice 1937. Le service des emprunts émis par les groupements de sinistrés affiliés à la société, la gestion de la trésorerie et du portefeuille ont été assurés dans des conditions satisfaisantes.

Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par un bénéfice de 2.881.317 fr. et fixé le dividende à 19. fr. 30 pour les actions entièrement libérées et à 15 fr. 55 pour les actions libérées du quart.

Ce dividende sera mis en paiement le 21 mars courant, sous déduction des impôts.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Pose, Duchemin, Harmann et Celier, ratifié la nomination comme administrateur de M. Ch. Couture, et nommé aux mêmes fonctions M. Paul Bavière, en remplacement de M. Ch. Sergent, démissionnaire.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (U. I. C.)

(*Le Temps*, 18 février 1939)

Le conseil d'administration a récemment arrêté les comptes à présenter pour l'exercice 1938, à la prochaine assemblée générale ordinaire qui est convoquée pour le 24 mars.

Après divers amortissements et réserves, le bénéfice net ressort à 3.224.777 francs contre 2.881.317 pour l'exercice 1937.

Si ces comptes sont approuvés, la répartition conforme aux dispositions statutaires fera apparaître un dividende brut de 21 fr. 25 pour les actions entièrement libérées et 17 fr. 50 pour les actions libérées d'un quart.

Clément MORET (1886-1943), président

Gouverneur de la Banque de France (1930-1935),
administrateur (mai 1935), puis vice-président (octobre 1936) du Crédit lyonnais,
administrateur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris,
de la Compagnie universelle du canal de Suez (juin 1937),
de l'Union industrielle de crédit (mars 1939),
de la Compagnie fermière de l'établissement thermal de vichy (août 1939)
et du Crédit national (juin 1941).

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (U. I. C.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 mars 1939 a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1938 présentant, après divers amortissements, un solde créditeur de 3.224.777 fr., permettant de distribuer un dividende brut de 21 fr. 25 aux actions libérées et de 17 fr. 50 aux actions libérées d'un quart. Le dividende des actions au porteur sera mis en paiement le 27 mars 1939, aux guichets de la Société, sous déduction des impôts, à raison de 14 fr. 84 net, contre remise du coupon n° 6. Le montant net du dividende revenant aux propriétaires de certificats nominatifs leur sera adressé directement à la même date, sous forme d'un chèque barré sur Paris à raison de : titres sous la forme nominative depuis plus de 6 mois : 17 fr. 42 ou 14 fr. 35 suivant que les actions sont entièrement libérées ou non ; nominative depuis moins de six mois (actions entièrement libérées) : 19 fr. 51. Pour les personnes morales : 15 fr. 51 ou 12 fr. 77, suivant que les actions sont entièrement libérées ou non.

Le rapport indique qu'au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la Société a été normale ; le service des emprunts émis par les groupements de sinistrés qui lui sont affiliés, la gestion de la trésorerie et du portefeuille ont été assurés dans des conditions satisfaisantes.

Le rapport donne ensuite quelques indications sur les opérations qui ont plus particulièrement contribué à la formation des résultats.

MM. Delloye, de la Grange, Payelle et Prangey, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur faite à titre provisoire par le conseil de MM. Marcel Cahen et Clément Moret.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (U. I. C.)
(*Le Temps*, 19 octobre 1939)

Une augmentation de capital par transformation de réserves à concurrence de 5 millions de francs par création de 50.000 actions B (une action B nouvelle pour 3 anciennes A ou B) sera proposée à l'assemblée extraordinaire du 3 novembre. Le capital sera ainsi porté de 15 à 20 millions.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Temps*, 9 novembre 1939)

L'assemblée du 3 novembre a, sur la proposition du conseil, voté l'augmentation du fonds social de 15 à 20 millions par incorporation de réserves. Les 50.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, catégorie B, seront entièrement libérées.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 292 :

Union industrielle de crédit

Conseil : C. Moret, pdt ; R. P. Duchemin, v.-pdt ; H. Prangey, v.-pdt ; Th. Griffiths, G. Baillet, P. Bavière, M. Cahen, A. Celier, Ch. Couture ; R. Darblay ; J. Delloye ; A. Descamps, baron A. de la Grange ; A. Hartmann ; A. Lambert-Ribot ; E. Lebéé ; A. Louppe ; J. Maroger, R. Masson, P. Parent, G. Payelle, A. Pose.

Délégué général du conseil : L. Agabriel ; délégué général adjoint : M. R. Pihier.

Commissaire des comptes : MM. L.-E. Martin, R. Blanc.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT POUR LA RECONSTITUTION (U. I. C.)
(*Le Temps*, 11 février 1940)

Le bénéfice net de l'exercice 1939 est de 4.465.017 francs contre 3.224.777 fr. pour l'exercice 1938. Le dividende serait de 1 fr. 25 pour les actions entièrement libérées et de 17 fr. 50 pour les actions libérées du quart.

PROTÉGER LA FRANCE, ÉPURER LA RACE
La haute finance juive contrôle l'économie française (3)
par Georges VIREBEAU
(*Paris-Soir*, 7 octobre 1940)

Après les banques privées et les banques d'affaires, voici les autres établissements de prêts et les entreprises foncières, où l'on retrouve encore et toujours l'influence de la haute finance judaïque.

.....
L'Union industrielle de crédit, qui compte dans son conseil d'administration Henri Cahen et M. Jean Maroger (de la Banque Lazard).
.....

Union industrielle de crédit pour la reconstitution
(*BALO*, 7 avril 1941)

La présente insertion est faite en vue de la cotation à la Bourse de Paris des 50.000 actions B créées en conformité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 1939.

Le président du conseil d'administration,
CLÉMENT MORET,

41, avenue de Villeneuve-l'Étang,
Versailles (Seine-et-Oise).

Union industrielle de crédit
pour la reconstitution
(*Le Temps*, 16 mars 1942)

Le bénéfice net de l'exercice 1941 ressort à 4.356.816 francs contre 4.191.703 pour l'exercice précédent. Il sera proposé à l'assemblée du 10 avril de fixer le dividende brut à 20 fr. 75 par action entièrement libérée et à 17 francs par action libérée d'un quart (contre 20 fr. 25 et 16 fr. 50 respectivement pour l'exercice 1940.)

NOTES ET INFORMATIONS
LES DÉPÔTS BANCAIRES EN FRANCE
(*Le Temps*, 3 août 1942)

Parmi ces 181 banques françaises et étrangères, il en est 31 dont les dépôts excèdent 500 millions. Nous en donnons ci-dessous la liste :

1) Seize établissements ayant leur siège social à Paris : ... Union industrielle de crédit pour la reconstitution [UIC]...

2) Dix banques ayant leur siège social en province : ...

3) Une banque ayant son siège social dans les colonies, à savoir la B. N. C. I. (Afrique) ;

A) Quatre banques étrangères : ...

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*BALO*, 26 octobre 1942)

BILAN

Le directeur général :
Louis AGABRIEL

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT
(*Le Journal des débats*, 27 mars 1943)

Le conseil a arrêté les comptes de l'exercice 1942 qui seront soumis à l'assemblée du 9 avril. Il sera proposé de décider la mise en paiement d'un dividende net de 12 fr. 79 pour les actions au porteur.

Nécrologie
(*Le Matin*, 8 décembre 1943)

Madame Clément Moret et ses enfants ont la douleur de faire part du décès de monsieur Clément Moret, gouverneur honoraire de la Banque de France, Grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Versailles le 7 décembre 1943.

Les obsèques auront lieu à Versailles, église Sainte-Jeanne-d'Arc, le vendredi 10 décembre à 10 h. 30. Cette annonce tient lieu de faire-part.

Henri PRANGEY, président

Annuaire Desfossés, 1945, p. 313 :

Union industrielle de crédit

Conseil : H. Prangey, G. Baillet, J. Boyer, Ch. Couture, R. Damien, Th. Griffiths, A. Lambert-Ribot, R. Masson, E. Rassin, Société de reconstitution d'usines sinistrées (groupement Cail, Fives-Lille, Thomson-Houston).

Commissaires des comptes : MM. L.-E. Martin, R. Blanc.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 341 :

Union industrielle de crédit

Conseil : H. Prangey, pdt ; P. Cipriani, L. Beaupère, Chr. Bouis, P. Vinson, J. Boyer, R. Damien, Th. Griffiths, A. Lambert-Ribot, Société de reconstitution d'usines sinistrées (groupement Cail, Fives-Lille, Thomson-Houston), Ch. Letondot.

Commissaires aux comptes : MM. R. Blanc, J. Boyer.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 178 :

Union industrielle de crédit

Conseil : H. Prangey, pdt ; L. Beaupère, Bouis, J. Boyer, G. Chevilliard, P. Cipriani, Th. Griffiths, A. Lambert-Ribot, B. de Maud'huy, A. Théry, M. Tricaud, P. Vinson.

Secrétaire du conseil : M. Yves Hadengue.

Commissaires aux comptes : MM. R. Blanc, J. Boyer.

Louis Ferdinand Gustave AGABRIEL,
secrétaire général (1922),
puis successeur de Jules Delattre comme délégué général (octobre 1933),
directeur général (1940),
PDG (janvier 1953).

Né à Marseille, le 28 mai 1885.

Fils de Ferdinand Agabriel, professeur agrégé, censeur des études au Lycée Carnot, à Paris, décédé à Chambon-sur-Voueize (Creuse), le 19 juillet 1939, et de Louise Jeanne Bernardine Gaildraud.

Frère de Ferdinand (Paris V^e, 1^{er} janvier 1894-forêt d'Argonne, 17 février 1915), normalien, Action française, mpf.

Marié à Versailles, début mai 1914, à Juliette Ménager, fille d'un ancien président de la Chambre des notaires de Versailles. Dont :

— Françoise Louise Léonie (Paris XVI^e, 20 août 1920-Paris XIV^e, 2 juin 2014) ;

— Michel Ferdinand Gilbert (Paris XVI^e, 29 septembre 1923-Paris XIII^e, 19 février 2022), marié à Nicole Isnard. Dont : Jacques.

Licencié en droit. École polytechnique.

Lieutenant aux batteries d'artillerie de la 7^e division de cavalerie.

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920 (min. Guerre) : capitaine au 83^e rég. d'artillerie détaché au service de la récupération industrielle.

Secrétaire général adjoint de l'Office des reconstitutions industrielles (1919-1922).

commissaire aux comptes de l'Union toulousaine d'entreprises (mai 1924),

administrateur de la Société auxiliaire de gestion et d'avances (janvier 1926),

de l'Omnium industriel et financier (1927),

de la Société financière pour travaux publics et entreprises (1928), transformée en Société foncière parisienne (1934),

fondateur et vice-président (octobre 1929), puis président (1949) de l'[Union financière d'Extrême-Orient](#),

administrateur de l'Union financière d'huilerie et de savonnerie (déc. 1930),

de la Société indochinoise de contrôle et de gestion (1930), puis de la [Société fiduciaire d'Indochine](#),

de la Société immobilière de l'avenue de Friedland

et de la Compagnie française Immobilière (Francim)(juillet 1931),

administrateur du Groupement pour le financement des travaux d'outillage national (émanation de la Société spéciale financière)(1933),

président du [Crédit mobilier indochinois](#) (1933),

administrateur des [Plantations de Kratié](#) (1936)...

Officier de la Légion d'honneur du 22 novembre 1935 (min. Finances)

Croix de guerre, off. d'académie, Military Cross, Aigle blanc de Serbie.

Décédé à Paris XVI^e, le 5 février 1954.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT.

(L'Information financière, économique et politique, 22 janvier 1953)

Le conseil d'administration, au cours de sa dernière réunion a nommé administrateur. M. Louis Agabriel, directeur général, et l'a appelé aux fonctions de président-directeur général en remplacement de M. Henri Prangey, nommé président d'honneur.

Marie Paul, Eugène Emmanuel *Henry* JAHAN, président

Né à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), le 17 novembre 1886.

Fils d'Albert Jahan, notaire, et de M^{me}, née Brouillat.

Frère aîné d'Albert Jahan (1890- ?), ingénieur E.C.P., secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc et administrateur de Radio-Orient, Beyrouth.

et de Louis Jahan (1896-1989) : administrateur des Distilleries Mazet d'Indochine, de la Société marocaine d'approvisionnement, des Ports marocains, de la Société chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes (1950), de la Société générale d'entreprises au Maroc et autres affaires marocaines.

Marié à Yvonne Pierrot-Deseilligny, fille du syndic de la Cie des agents de change. Six enfants : François, Philippe, Yves, Monique et deux jumeaux : Guy et André (1929).

Inspecteur des finances (1914).

Directeur adjoint (1921) et secrétaire général (1922), directeur-secrétaire général (1929), directeur général (1937-1948) de la Banque de Paris et des Pays-Bas,

la représentant à la Société d'études pour la construction d'habitations (1928),

aux Habitations à bon marché (1928),

aux Chemins de fer de la province de Buenos-Ayres (1929-1937),

à l'[Énergie électrique de Syrie](#) (fév. 1930),

à la Banque des pays de l'Europe centrale (BPEC)(1930),

à la Société immobilière du boulevard Saint-Martin (jan. 1931),

à la Compagnie française des pétroles (juillet 1930),

à la [Banque de Madagascar](#) (1932),

au Crédit foncier franco-canadien (mai 1935),

à la Compagnie d'Électricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière)(juin 1935),

chez Hachette,

à l'[Énergie électrique du Maroc](#),

aux [Caoutchoucs du Mékong](#) (sept. 1937),

à la [Banque de l'Indochine](#) (1941),

à la [Banque d'État du Maroc](#),

...

Écroué à Fresnes (septembre 1944), démissionnaire de la BPPB après sa condamnation par la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration (mars 1948)

Président de la Banque commerciale italienne (COMIT)-France.

président des [Phosphates et du chemin de fer de Gafsa](#),

administrateur de la [Compagnie générale des colonies](#) et de sa suite, la Compagnie générale de participations et d'entreprises.

administrateur des Salins du Midi (1953).

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 29 janvier 1939).

Décédé à Paris XVI^e, le 29 octobre 1981.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT [Annuaire Desfossés 1956/199]

Siège social : 8, rue Lamennais, Paris.

Prangey (Henri)[1887-1967][X-Poudres], 199 (ph UIC), 312 (Union financ. d'Ext.-Orient), 977 (pdt Fives-Lille), 987 (pdt Manurhin 1940-1964), 1561 (Ciments français), 1990 (Say), 2181 (Soc. nouvelle de Papeterie [Darblay]).

Jahan (Henry)[1887-1981][Marié à Yvonne Pierrot-Deseilligny. Insp. finances (1914), dir. BPPB (1921-1948)], 199 (pdt Un. indus. de crédit-UIC), 704 (Total), 1433 (pdt Gafsa), 1484 (Salins du Midi), 1721 (Cie générale des colonies).

Beaupère (L.)(Sté Générale], 199 (UIC), 514 (SNI), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1721 (Cie générale des colonies), 1722 (Cie générale du Maroc)

Bouis (Ch.)(Créd. lyonn.], 199 (UIC), 1721 (Cie générale des colonies).

Boyer (J.), 107 (BAO), 164 (CNEP), 199 (UIC), 361, (Tanger-Fez) 377 (Damas-Hamah), 514 (SNI), 540 (Centrale p. l'industrie), 1319 (Indochinoise d'élect.), 1881 (Tabacs du Portugal).

Chevilliard (G.), 199 (UIC), 1653 (pdt Comptoir linier), 1716 (Chérifienne des textiles)

Cipriani (P.)([0 /], 199 (UIC), 718 (Prod. chim. et raff. de Berre), 1419 (Union française d'engrais et de prod. chim.), 2284 (nommé dg Union des mines)

Lambert-Ribot (Alf.)(Cté des forges], 98 (Union et Phenix espagnol), 166 (CALIF), 199 (UIC), 255 (Amélioration du logement ds l'indus.), 335 (P.-O.), 1821 (Kléber-Colombes), 2231 (Pathé-Cinéma).

Maud'huy (B. de), 199 (UIC)

Théry (André)(BNCI], 199 (UIC), 1687 (Celtex), 1689 (Givet-Izieux), 1815 (Kratié)(René Théry, anc. adm.].

Tricaud (Martial)(dir. BUP), 199 (UIC), 489 (Entrepôts frigo. des halles de Paris), 1616 (Campenon-Bernard), 1879 (Tabacs des Philippines)

Vinson (P.)(Paribas], 199 (UIC), 223 (Banque hypo. fr.-argentine), 224 (Banque nationale du Mexique), 247 (adm.-dir. Crédit foncier fr.-canadien).

Leroy (H.), 199 (dir. UIC), 545 (Paris-Charbons), 1448 (Ruggieri).

Hadengue (Yves)(1892-1970)(ép. Jeanne Durruy), 199 (secr. UIC), 312 (UFEO), 1815 (Kratié).

Blanc (R.), 174 (censeur Créd. nat.), 199 (comm. cptes UIC), 204 (comm. cptes Crédit algérien), 297 (comm. cptes Soc. frse Nvl-Hébrides), 377 (comm. cptes Ch. fer Damas-Hamah), 569 (comm. cptes Minière du Congo frs), 1023 (comm. cptes Delattre et Frouard), 1233 (comm. cptes CGEE), 1240 (comm. cptes Fulmen), 1241 (comm. cptes SAFT), 1291 (comm. cptes Cie des lampes), 1453 (comm. cptes Verre Triplex), 1457 (comm. cptes Verreries de Cognac et de Carmaux), 1460 (comm. cptes Expl. verrière Beauce-Bourgogne), 1456 (comm. cptes Verr. bouteilles Nord), 1461 (comm. cptes Verrerie de la Brie et du Bugey), 1633 (comm. cptes Quillery), 1666 (comm. cptes Feutres de Toulon), 2123 (comm. cptes suppl. Familia), 2124 (comm. cptes Prisunic), 2129 (comm. cptes suppl. Galeries parisiennes).

Boyer (J.), 41 (comm. cptes La France-Vie), 61 (comm. cptes France-lard), 199 (comm. cptes UIC), 1869 (comm. cptes Siboga caout. plantage).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 17 janvier 1921, pour une durée de 50 ans prorogée Jusqu'au 31 décembre 2039.

OBJET : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réparation des dommages de guerre, au relèvement des établissements ou des immeubles détruits et à la reprise ou à l'extension de l'activité économique du pays.

CAPITAL SOCIAL : 100 millions, divisé en 40.000 act. de 2.500 fr. À l'origine 2 millions, porté en 1921 à 5 millions, divisé en 10.000 act. de 500 fr., libérées de 125 fr. Porté en 1933 à 15 millions par l'émission de 100.000 act. B nouvelles de 100 fr., dont 50.000 réservées aux porteurs de parts, et 50.000 aux actionnaires, émises à 160 fr. (5 actions nouvelles pour 1 ancienne de 500 fr.). En même temps, les actions de 500 fr. ont été divisées en actions de 100 fr. dites A. Porté à 20 millions en novembre 1939 par incorporation de réserves (une action gratuite pour 3 anciennes). Porté en 1946 à 30 millions par incorporation de 10 millions prélevés sur la réserve spéciale de réévaluation et distribution d'une action nouvelle pour deux anciennes. Porté en octobre 1947 à 40 millions par l'émission à 125 fr. de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 3 anc.). Porté en 1950 à 50 millions par élévation du nominal à 125 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 1^{er} avril 1952. Porté en 1955 à 100 millions par émission à 3.000 fr. de 20.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 1).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, sommes à fixer pour amort, ou réserves; sur le solde, 10 % au conseil et le reliquat aux actions, sauf affectation à l'amortissement des actions ou au report à nouveau.

SERVICE DES TITRES, TRANSFERTS, PAIEMENT DES COUPONS : au siège social.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 19 (15 juin 1951), 30 fr. ; 1. (15 juin 1952), 660 fr. ; 2 (16 juin 1953), 720 fr. ; 3 (8 juin 1954), 800 fr. ; 4 : droit de souscription (1 pour 1) ; 5 (6 juin 1955), 900 fr.

	Bénéfice déclaré	Réserves	Bénéfice distribué	Dividende par action	Cours extrêmes des actions	
	(En 1.000 francs)			(En francs)		
1941	4.867	221	4.123	20 75	480	275
1942	5.143	800	4.286	21 25	800	460
1943	6.449	1.000	4.436	21 26	890	630
1944	4.101	4.307	21 25	1.190	675	
1945	807	—	1.629	9 50	970	542
1946	411	—	—	—	646	286
1947	405	—	—	—	380	205
1948	20.628	11.784	9.465	21 95	247	151
1949	27.288	10.928	16.070	36 58	275	176
1950	19.268	2.809	16.030	36 58	392	203
1951	27.862	10.000	17.632	804 87	390	311
1952	26.819	17.500	19.159	876 36	9.875	6.800
1953	42.057	21.500	21.341	972 85	14.210	8.510
1954	44.648	20.000	23.787	1.082 93	23.700	12.010
1955	—	—	—	—	19.800	12.450

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Réserves et provisions	26.310	36.611	53.770	74.487	95.348
Créditeurs divers	2.209.603	2.673.815	4.360.285	5.663.677	6.662.091
Divid. et tantièmes	16.080	17.682	19.159	21.841	23.787
	<u>2.301.952</u>	<u>2.778.058</u>	<u>4.483.214</u>	<u>5.779.505</u>	<u>6.831.226</u>
ACTIF					
Immobilisé	24.461	23.8132	21.365	19.348	
Titres	91.743	66.603	31.575	32.472	32.943
Débiteurs divers	667.495	1.001.789	2.646.485	3.930.506	4.916.877
Portefeuille-effets	637.510	771.343	713.107	863.651	823.891
Caisse et banques	880.748	914.472	1.070.682	932.572	1.038.667

	<u>2.301.962</u>	<u>2.778.058</u>	<u>4.483.214</u>	<u>5.779.605</u>	<u>6.831.226</u>
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Selon Bleton, *La Banque et les affaires*, 1972 :
La BUE récupère la participation du CFAT dans l'UIC.

Jean Watteau (1898-1983)

Inspecteur général des douanes, détaché à la Société des nations (1930-1934) en tant que conseiller de la Banque nationale de Bulgarie, secrétaire général de la Loterie nationale (1934-1937), inspecteur général des finances, administrateur des Mines de l'Ouenza (1942), directeur de la Caisse des dépôts et consignations (1945-1952). Maire de Dieppe (1951-1953). Gouverneur de la Banque d'Algérie et de Tunisie (1952 à 1962), administrateur de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier de France (1949-1953 et 1958-1973), [président \(1966-1976\) de l'Union industrielle de crédit](#), vice-président de la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme (1983-1976).

CARDON Louis :

Who's who européen, 1967 :

administrateur de sociétés. Né à Jouy-en-Josas (S.-et-O.), le 20.12.1904. F. : de Casimir, industr., et de Louise Ragoix. M. : le 18.4 1939 à Paris, avec Helen Barber. Ét. : [Lycée Monaco](#), Éc. des htes ét. comm., Univ. Paris. Gr. univ. : Dr en droit. dipl, H.E.C. Carr. : dir. gén. adj. Soc. centrale de Banque* [[ex-Crédit foncier d'Algérie-Tunisie](#)], prés.-dir. gén. Soc. Banque du Nord, [v.-prés. Union industr. de crédit](#), et [Soc. fin. suisse « Foncaltun S.A. » \(Genève\)](#), adm. Soc. de banque de Normandie, Crédit mar. aérien et fluvial, [Crédit foncier de Monaco](#), Banque « la Prudence », Soc. fin. « Lutétia », Soc. de mobilisation et d'avance et [Soc. « Sovaclux »*](#), censeur Union fin. pour la constr., cons. du Comm. extér. de la Fr. Décor. : ch. O. nat. Légion hon., com. et ch. de div. O étr. Membre : A.C.F., Nouveau Cercle, R.C.F., prés. Assoc. des anc. élèves Éc. des H.E.C. A. priv. : 6, rue Adolphe-Yvon, 75 Paris 16 ; prof.,: 5, bd de la Madeleine, 75 Paris I, France.

Who's who, 1979 :

Carr. : différents postes au [Crédit foncier d'Algérie-Tunisie](#) (1928-1958) devenu (1963) Soc. centrale de Banque et directeur général adjoint (1958), puis administrateur-directeur général honoraire (depuis 1968) de cet établissement, [président-directeur général \(1959-1972\)](#), [puis administrateur \(1959-1977\)](#), [vice-président de l'Union industr. de crédit \(1962-1969\)](#) et de la [Société financière suisse Foncaltun S.A., Genève \(1961-1969\)](#), administrateur (depuis 1956) et directeur général (depuis 1968) du Crédit maritime, aérien et fluvial puis (1970-1972) du Credit Naval C.M.A.F.* dont il est directeur général honoraire, conseiller et censeur (depuis 1973), président-directeur général (depuis 1971) de la Société financière, commerciale, fluviale et maritime (Cofluma), administrateur de la Société de banque de Normandie (1961-1977) et de [Charterhouse S.A.](#) (depuis 1973), conseiller du Groupement des industries de la mer et des activités sous-marines (Gimer), conseiller (1951-1968), puis conseiller honoraire du commerce extérieur de la France, président (1965-1967) de l'Association des anciens élèves de l'École des hautes études commerciales et président d'honneur du groupement professionnel H.E.C. des transports. Décor. : Officier de la Légion d'honneur, divers ordres étrangers. Membre de l'Automobile-Club de France, du

Nouveau Cercle et du Racing-Club de France. Adr. : prof., 47, rue Cambon, 75001 Paris ; privée, 6, rue Adolphe-Yvon, 75116 Paris.

Who's who, 1979 :

DREUZY (Jean AUPÉPIN de LAMOTHE)... Carr. : ... à l'Union européenne industrielle et financière [UEIF] > vice-président de l'Union industrielle de crédit [UIC] (depuis 1969)

HADENGUE (Yves)(1892-1970). Fils de Michel H. et Louise Poisson. ép. Mme née Georges Duruy. Enf. : Nicole (Mme Christian Bavière [00/]), Georges (ép. Madeleine de Marchéna, fille de Jacques)[combats en Indochine], Michel (mpf), Philippe (prix du livre Inter 1989), Hubert, Bertrand.

Henri JAHAN (représentant le groupe catholique du baron Brincard dans la Banque des pays de l'Europe centrale et la Banque de Paris et des Pays-Bas) : adm. chemins de fer de la province de Buenos Aires (AH, MF, 1938).

Dir. BPPB sous l'Occup., récupéré par la Banque de l'Indochine*, selon *Saga des Giscard*.

JAHAN Henry, président de banque. Né à Rochefort-s/Mer, le 17.11.1886. M. : le 16-10-1918, avec Yvonne Pierrot-Deseilligny. Enf. : François, Philippe, Yves, Monique, Guy et André. Études : Coll. La Rochelle, Univ. Bordeaux. Carr. : anc. insp. des Fin., prés. « Banca commerciale italiana (France) » [COMIT*], prés. Union industr. de crédit [pour la reconstitution (UIC) + Gafsa], adm. Cie gén. des participations et d'entreprises, Cie fr. des pétroles, Cie des salines du Midi et salines de Djibouti. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. 1. Adr. priv. : 35, av. d'Eylau, Paris 16 ; prof : Banca Commerciale Italiana (France) S.A., 14, rue Halévy, Paris 9, France.

Who's who européen, 1967 :

LE MONTRÉER Georges. Administrateur de sociétés. Né à Paris, le 5.6.1894. F. : de Charles et de Pauline Richier. M. le 27.11.1923, avec Alice Defert. Enf. : Yves, Jacques, Marianne, Catherine, Marie-Claude et Jannick. Ét. : Éc. Saint-Dominique et Lacordaire, Lycée Janson-de-Sailly, anc. élève Éc. polytechn, Gr. univ. : Dr en droit Carr. : précédemment prés. du Groupement pour la Reconstitution immobilière [filiale de l'UIC] [+ adm. UFEO], actuel. prés. d'hon. Banque gén. de crédit et de participations (SAGA*), prés. Soc. Lyonnaise pour la constr., adm. Banque mobilière priv. [BMP dev. BIMP], prés. conseil de surveillance Société Le Matériel de voirie [LMV*] et de l'Omnum techn. parisien [OTP]. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G M I. Adr. priv. : 2, av. des Camoëns, 75 Paris 16 ; prof. : 8, rue Lamennais, 75 Paris 8 France.

Who's who, 1979 :

LÉVÊQUE (Jean-Maxime), Crédit commercial de France > administrateur (ou membre du conseil de surveillance) de l'Union industrielle de crédit (1965-1969).

Who's who, 1979 :

LONGEVIALLE (Christian, Germain, Louis Marie FALCON de), directeur de banque. Né le 18 juin 1931 à Paris. Fils de Bernard Falcon de Longevialle, directeur de compagnie d'assurances, et de Mme, nee Suzanne de Collongue. Mar. le 17 oct. 1963 à Mlle Armelle de La Grandière (4 enf. : Delphine, Alexis, Bernard, Marc-Antoine). Études : École Saint-Louis-de-Monceau et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Carr. : élève à l'École nationale d'administration (1955-1957), administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances (1957-1968), directeur (1968) puis directeur général adjoint chargé des

activités bancaires (depuis 1973) de la Banque de l'union européenne*, **administrateur (depuis 1969) et directeur général (depuis 1971) de l'Union industrielle de crédit, administrateur-directeur général (1971), puis président-directeur général (depuis 1973) de la société financière SOFAL**, président (depuis 1976) de Locabanque, administrateur de la Société pour le financement de bureaux et d'usines (Sofibus), administrateur de Prétabail et de l'Union de banques à Paris (U.B.P.*)^[récupérée par le CCF], membre du conseil de surveillance de la Banque franco-allemande. Adr. : prof., 4, rue Gaillon, 75006 Paris ; privée, 47, bd de Beauséjour, 75016 Paris.

Prangey (Henri). Né en 1887. Fils de Louis Prangey et Henriette Berthon. Enf. : Louis. Études : X-Poudres. Carr. : Pdt UIC et Fives-Lille*. Pdt (1940-1966) puis président d'honneur de Manurhin*, adm. de Ciments français*, Darblay*, Simotra*, Say*.

Who's who, 1979 :

PRANGEY (Louis), administrateur de sociétés. Né le 5 nov. 1916 à Toulouse (Hte-Gar.). **Fils d'Henri Prangey (1887-1967)**, ingénieur (voir WW in France, 8^e édition), et de Mme, née Solange Bonafous. Mar. le 21 avril 1945 à Mlle Odette Courau (3 enfants : Gérard, Pierre-Henri, Béatrice). Études : Lycée Carnot et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : chef du service financier de la Société d'éditions économiques et sociales (1941-1943), secrétaire général (1943), directeur (1954), puis président (1961-1970) de l'Omnium industriel et financier ^[97, bd Malesherbes > Raffinerie François], **secrétaire général (1959-1969) et directeur (1964-1969), puis directeur général adjoint (depuis 1969) de l'Union industrielle de crédit, président de la Société auxiliaire de gestion, d'études et de placement (Sagep) (depuis 1966) et de la Société financière pour l'équipement industriel et commercial (Sofinec) (depuis 1972), administrateur de la Manufacture de machines du Haut-Rhin (Manurhin), de la société financière Sofal, de la Société de mobilisations et d'avances (S.M.A.) de la Société financière et immobilière Lamennais**. Membre du Cercle Interallié. Adr. prof., 8, rue Lamennais, 75008 Paris ; privée, 133, bd Malesherbes, 75017 Paris.

Who's who, 1979 :

RATTIER (Gabriel), ancien sous-gouverneur de la Banque de France. Né le 9 avril 1910 à La Madeleine (Nord). Fils d'Émile Rattier et de Mme, née Madeleine Trapenard. Mar. le 21 avril 1938 à Mlle Réjane Jammet E, (3 enf. : Michel, Françoise [Mme Jean Rolland], Martine [Mme Michel Pelit]^[sic]). Études : Lycée Saint-Louis à Paris, Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : rédacteur (1932), puis inspecteur (1943) à la Banque de France, directeur de **l'Institut d'émission de l'Afrique-occidentale française et du Togo** (1955), directeur (1960), puis directeur général (1961-1973) de l'escompte à la Banque de France, second sous-gouverneur (1973), puis premier sous-gouverneur (juin-oct. 1974), de la Banque de France, **président de l'Union industrielle de crédit (depuis 1975)**, président du Groupement des industries de la construction électrique (depuis 1975), administrateur de la Compagnie parisienne de réescompte et de la Banque Pommier*-Banque commerciale d'escompte de Paris (depuis 1975), président (depuis 1976), du conseil de surveillance de l'Union de crédit pour l'environnement et l'utilisation économique de l'énergie (Udeco). Décor. : officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole. Membre de l'Automobile-Club de France et du Rotary-Club Ouest de Paris. Adr. : prof. 8, rue Lamennais, 75008 Paris ; privée, 13, rue Gros, 75016 Paris.

Who's who, 1979 :

SEYDOUX FORNIER de CLAUSONNE (Roger), ... ministre délégué près la résidence générale en Tunisie (1954), Haut-commissaire de France en Tunisie* (1955), ambassadeur en Tunisie (1956-janv. 1957), ... président (depuis 1973), de la Banque de Madagascar et des Comores*, administrateur des Sociétés Sorexim et Sotepro (depuis 1974) **et de l'Union industrielle de crédit [UIC].**
passif net de 54 millions. [...]

Valeurs actuelles, 27 décembre 1976

M. Alain Wagner, sous-directeur de l'Union industrielle de crédit, devient président-directeur général de la société Crédifrance dont l'UIC a pris récemment le contrôle. Il remplace à ce poste M. Eugène Rancon. Les autres membres du conseil sont MM. Gérard Billaud, Jacques de Chevagnac, Xavier Deschamps, Pierre Garat, Jacques Lafon, Eugène Rancon et Louis-Michel Roux.

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT,
8 RUE LAMENNAIS, 75008 PARIS
(Dafsa, *Liaisons financières*, 1978)

ACTIONNAIRES

BANQUE DE L'UNION EUROPÉENNE 44,04
détenu par CADEM : 10,00
C.F.D.E. (FINANC. DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES) : 46,88
MARINE MIDLAND OVERSEAS CORP. (U.S.A.) : 19,09
SCHNEIDER S.A. : 10,00
B.N.P. (BANQUE NATIONALE PARIS) 5,11
détenu par ÉTAT FRANÇAIS : 91,98
CAISSE DÉPÔTS (GROUPE DE LA) 1,43
O.F.I.N.A. (OMNIUM FINANC. IND.) 5,00
détenu par CRÉDIT LYONNAIS : 99,99
SOGEVALMOB (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VALEURS MOBILIÈRES) 6,00
détenu par UNIFOREST (UNION FINANC. DU NORD-EST) : 91,00

PARTICIPATIONS

CREDIFRANCE 52,00
G.I.E.P. (GROUPEMENT IMMOBILIER EUROPÉEN ETUD.) 10,00
LAMENNAIS FRIEDLAND (SOCIÉTÉ FONCIÈRE) 60,00
MORHANGE ET CIE (GEORGES) 10,03
S.M.A (SOCIÉTÉ MOBILISATION AVANCES) 99,98
qui détient G.I.E.P. (GROUPEMENT IMMOBILIER EUROPÉEN ETUD.) 50,00
LAMENNAIS FRIEDLAND (SOCIÉTÉ FONCIÈRE) 40,00
PÉRENNITÉ (LA) 60,00
SAGEP (AUXILIAIRE GESTION ÉTUDES PLACEM.) 57,75
SOFAL (FINANCIÈRE) 11,00
SOFIL (FINANCI IMMOB. LAMENNAIS) 69,82
UNIREL (UNION IMMOB. LOG. FAC. RÉNOV. URBAINE) 40,00
SOFAL (FINANCIÈRE) 61,11
qui détient CIABA FLANDRIN 40,00
CIABA INTERNATIONAL (SOCIÉTÉ ANONYME) 20,00
COFINVAL 20,00
EURIM 19,96

	EUFIO-GERANCE	20,00
	LOCABANQUE (UNION BANQUES P. FAVORISER L'INVESTISSEMENT)	
20,00		
	LOCASOFAL (BANQUE IMMOB LOCAT CRÉDIT)	49,00
	PÉRENNITÉ (LA)	20,00
	SAFI (AUXILIAIRE FINANCEMENT IMMOBILIER)	88,20
	SOFAL CONSEIL	20,00
	SOFIL (FINANCIÈRE IMMOB. LAMENNAIS)	20,00
	SOFINEC	12,00
	SOFIL (FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE LAMENNAIS)	10,00
	qui détient FRANCE (LOGEMENT FAMILIAL DE)	10,00
	G.I.E.P. (GRPT IMMOBILIER EUROP ETUD.°)	40,00
	PÉRENNITÉ (LA)	10,00
	SAFI (AUXILIAIRE FINANCEMENT IMMOBILIER)	11,00
	SAGEP (AUXILIAIRE GESTION ETUDES PLACEM.)	40,00
	U.C.I.M (UNION CONST. IMMOBILIÈRE)	99,00
	SOFINEC [SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL]	
55,00		
	qui détient PÉRENNITÉ (LA)	10,00
	S.E.G.I. (ETUDE GESTION INTERNAT.)	10,00
	UNIREL (UNION IMMOB. LOG. FAC. RÉNOV. URBAINE)	20,00

Banque commerciale privée : l'Union normande [d'investissement] assigne l'UIC-Sofal par I. C. [Isabelle Chaperon] (*Les Échos*, 11 janvier 1995)

[...] L'Union Normande est dirigée par Jacques Vuillième, qui était président du directoire de la banque, jusqu'à la prise de fonction de Jacques Varda, le 21 novembre, comme administrateur provisoire. [...]

Après l'assignation de l'UNI contre l'UIC
Affaire BCP : la Commission bancaire en position délicate
par I. C. [Isabelle Chaperon]
(*Les Échos*, 12 janvier 1995)

[...] « La défaillance de la BCP a une cause immédiate : la crise de trésorerie brutalement provoquée au milieu du mois de novembre 1994 par le groupe UIC-Sofal resté pratiquement la seule contrepartie de l'établissement sur le marché interbancaire en raison des liens de capitaux et de personnes unissant les deux groupes depuis une vingtaine d'années. » Enfin, le document poursuit : « La crise de trésorerie était cependant en germe depuis l'hiver 1992-1993, lorsque la BCP a vu le marché interbancaire se refuser à elle et s'est trouvée contrainte de céder plus de 300 millions de francs d'encours à l'UIC-Sofal pour l'essentiel faute de pouvoir les refinancer. » [...]

Union Industrielle de Crédit
Pierre de LAUZUN
(*Les Échos*, 11 juillet 1995)

Pierre de Lauzun, administrateur civil, prend la présidence du directoire de l'Union Industrielle de Crédit (UIC), filiale du GAN dont il était jusqu'alors directeur général. Ce changement intervient à l'occasion de la transformation de l'UIC du régime de société anonyme à conseil d'administration en régime de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Pierre de Lauzun, quarante-six ans, diplômé de l'école Polytechnique et de l'ENA, commence sa carrière comme chargé de mission au secrétariat général de la Défense nationale. De 1981 à 1987, il occupe plusieurs fonctions à la direction du Trésor au ministère des Finances. Conseiller du président en 1987 et 1988, il est directeur général adjoint de la Banque de l'Union Européenne (groupe CIC) en charge des activités de marché de 1988 à 1990. De 1991 à 1994, il est directeur général adjoint de l'UECIC, maison mère du groupe CIC. Pierre de Lauzun est également président de Sofal.

publicité
SOFAL ou le crédit immobilier par excellence
(novembre 1996)

Plus de trente ans après sa création, SOFAL se situe aujourd'hui dans le peloton de tête des établissements spécialisés français. Composée d'une équipe peu nombreuse mais soudée, efficace, et performante, SOFAL satisfait l'ensemble des demandes liées à l'immobilier grâce au dynamisme de son organisation. Signe particulier, SOFAL n'est pas une société financière mais bien une banque possédant ce statut depuis 1966, elle est filiale à plus de 85 % de L'UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT (UIC) dont elle est la composante majeure.

30 ANS D'EXPÉRIENCE

De sa création jusqu'à la fin des années 60, l'activité de SOFAL fut principalement axée sur les crédits à long terme aux acquéreurs de logement. Depuis 1970, une nouvelle orientation a permis de diriger son développement vers le concours aux professionnels, notamment à travers l'immobilier d'entreprise, les opérations marchands de biens, le crédit promoteur et le crédit bail (création en 1972 de LOCASOFAL, devenue maintenant LOCABANQUE).

LE SUR MESURE

L'évolution et les contacts de plus en plus fréquents entre les collaborateurs de la maison et le public ont personnalisé les rapports. Les relations humaines prenant le pas sur les démarches bureaucratiques, la formule du crédit sur mesure s'est mise en place progressivement.

UNE BANQUE NATIONALE À DIMENSION HUMAINE

De petites équipes opérationnelles de six à vingt personnes dont l'âge dépasse rarement 40 ans, qui ont fait ou font carrière dans la société, traitent les opérations avec un sens des responsabilités et une expérience dont témoignent les chiffres et les résultats : 8 milliards d'engagements gérés, 40.000 dossiers en cours et plus de 600 millions de francs de capitalisation boursière. Fortement représentée dans la région parisienne, SOFAL est aussi implantée dans huit grandes villes : LILLE, LYON,

MARSEILLE, TOULOUSE, CLERMONT-FERRAND, BORDEAUX, RENNES et ROUEN.
L'ensemble des opérations est mené par près de 350 personnes.

Travaillant depuis de nombreuses années avec une discrétion, pour ne pas dire une modestie tout à son honneur, SOFAL lève aujourd'hui le voile sur ses nombreuses activités. On peut dire qu'en termes financiers, celles-ci sont composées pour moitié par le financement à terme des acquéreurs de logements, et pour l'autre par les divers concours apportés aux professionnels.

Mais que sont devenus les responsables ?
par Bruno Abescat et Corinne Lhaik
(*L'Express*, 27 mars 1997)

Ces 17 hommes — PDG ou patrons de filiale — sont, à des degrés divers, à l'origine des pertes considérables accumulées dans le secteur financier public ou n'ont pas su gérer efficacement l'héritage de leurs prédécesseurs. Aujourd'hui, la plupart ont été évincés. Près de la moitié d'entre eux coulent une retraite paisible; les autres se sont recyclés, le plus souvent... dans la banque ou comme consultants. Trois, enfin, font l'objet de poursuites judiciaires.

.....

GAN-CIC

François Heilbronner (61 ans)

PDG du GAN de 1986 à 1994.

Aujourd'hui :

consultant, il a monté un cabinet de conseil, F. H. Conseil. Il vient ainsi d'achever une étude pour la Banque mondiale sur la réforme du secteur de l'épargne institutionnelle (assurance et retraite) au Maroc.

Et aussi...

Christian de Falcon de Longevialle (65 ans)

PDG de l'Union industrielle de crédit, filiale du CIC, de 1987 à 1994.

à la retraite.

Le GAN va vendre sa filiale bancaire et immobilière, l'Union industrielle de crédit (UIC), ainsi que 86 % de la société de crédit-bail UIS.
(*Le Moniteur*, 1^{er} août 1997)

Nouvelle dénomination :
Société WHBL